



# PROCÈS-VERBAL

## JANVIER 2026

---

Le 5 janvier 2026 à 18h30 h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 12 janvier 2026 à 19 h 30.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108, avenue Ouellet, le lundi 12 jour de janvier 2026 à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS :** Mesdames Aurélie Lapointe, Dominique Bernard et Valérie Boutin conseillères, Messieurs Mathieu Therrien, Michel Desjardins et Rémi Laprise, conseillers, sous la présidence de M. Bruno Gagné maire.

Madame, Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

**EST ABSENT :**

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre et du 15 décembre 2025;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
  - Demande de Mélanie Laprise;
6. Rapports des employés et organismes ;
7. Demande de subvention (don);
  - Album de finissants;

8. Comptes;

9. Voirie;

10. Discussions diverses :

- Autorisation activité glissade du 28 février 26;
- Autorisation pour la tournée des vieux pots du 14 février 2026;
- Résolution pour contrat d'assurance regroupé;
- Nouvelle entente Cauca;
- Avis d'intérêt au programme de décarbonisation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la FQM;
- Nouvelle naissance;
- Acceptation de la soumission pour le déneigement de la caserne;
- Forêt Domanial – Convention de paiements fermes – avis de cession;

11. Avis de motions et règlements;

- Avis de motion;
- Projet de règlement 01-2026 règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2026 et les conditions de perceptions;
- Avis de motion;
- Projet de règlement 02-2026, règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens services ou activités de la municipalité paroisse Sainte-Apolline-de-Patton pour l'année 2026;

•

12. Varia;

13. Période de questions;

14. Levée de la séance.

**Résolution : 01-01-2026**

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mathieu Therrien, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> et du 15 DÉCEMBRE 2025.**

Une copie du procès-verbal du 1<sup>er</sup> et du 15 décembre 2025 a été remis à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en dépose une copie.

**Résolution : 02-01-2026**

Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2025 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Il est proposé par M. Valérie Boutin, ET RÉSOLU que le procès-verbal du 15 décembre 2025 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

#### **5. CORRESPONDANCE**

##### **Résolution : 03-01-2026**

**ATTENDU QUE** la municipalité offre un service de garde le matin et le soir afin de répondre aux besoins des familles;

**ATTENDU QUE** la charge de travail et les responsabilités liées à ce service justifient une révision des conditions salariales;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge approprié d'ajuster la rémunération afin de refléter équitablement les tâches effectuées;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU :**

1. D'autoriser une augmentation du taux horaire pour les employés affectés au service de garde du matin et du soir;
2. Que le nouveau salaire horaire entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026;
3. Que la direction générale soit mandatée pour procéder aux ajustements nécessaires à la paie. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **6. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES**

#### **7. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)**

##### **Résolution : 04-01-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande de commandite pour l'école secondaire Saint-Paul pour le bal et l'album de finissants;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Rémi Laprise et résolu, d'autoriser un plan de commandite au montant de 75.00 \$, espace publicitaire d'un quart de page. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **8. COMPTES**

La directrice générale, et greffière-trésorière certifiée, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Sonia Gagné

#### **COMPTES**

##### **Résolution : 05-01-2026 (Comptes)**

Il est proposé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 87 822.26 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 9. VOIRIE

## 10. DISCUSSIONS DIVERSES

### **Résolution : 06-01-2026 (Demande d'activité glissade)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité organise une activité de glissade en février 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité offrira, lors de cette activité, des chocolats chauds, cafés, pains de ménage, saucisses et guimauves cuites au feu;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Dominique Bernard et résolu, d'autoriser l'activité et la dépense lié à l'activité de glissade. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 07-01-2026 (Tournée des vieux pots)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande écrite pour l'utilisation de la salle lors de cet événement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisateur s'engage à assurer le nettoyage et à restituer la salle dans son état initial;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Aurélie Lapointe et résolu, d'autoriser l'accès à la salle. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 08-01-2026 (Contrat d'assurances collectives – achat regroupé)**

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur les cités, au Code municipal* et à la Solution UMQ, la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton et ce conseil souhaite autoriser son adhésion au regroupement en assurances collectives Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, soit du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 31 mars 2028 ;

**ATTENDU QUE** Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** Beneva s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la rémunération prévue au contrat dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurances collectives Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU :**

**QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

**QUE** ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurances collectives Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

**QUE** l'adhésion au regroupement Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord sera d'une durée maximale de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 31 mars 2028;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société Beneva à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 09-01-2026 (Entente répartition incendie et 9-1-1)**

**ATTENDU QUE** CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile et opère un centre primaire de traitement des communications 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1 de la Loi de la sécurité civile ;

**ATTENDU QUE** CAUCA opère un centre secondaire traitant les communications requérant l'intervention des services incendie ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton désire octroyer les mandats de la gestion des communications 9-1-1 et de la répartition incendie à l'intérieur de son territoire ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA :

Il est proposé par M. Rémi Laprise **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil mandate l'entreprise CAUCA pour répondre aux communications 9-1-1 et la désigne comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité ;

**D'autoriser Mme Sonia Gagné, directrice Générale & greffière-trésorière** à signer, pour et au nom de la Municipalité, les ententes relatives à la gestion des communications 9-1-1 et de répartition incendie avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 10-01-2026 (Avis d'intérêt au programme de décarbonisation et d'amélioration de la performance énergétique éco énergie 360 de la FQM)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

**CONSIDÉRANT QU'**, à la fin du processus de collecte, un rapport synthèse des données colligées sera remis à la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton par la FQM. Ce rapport permet à cette dernière d'évaluer le potentiel de projet de l'organisation.

**CONSIDÉRANT QUE** la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

Il est proposé par M. Rémi Laprise et **RÉSOLU :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360;

**QUE** la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;

- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 11-01-2026 (Nouvelle naissance)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite soutenir les familles de la communauté lors de l'accueil d'un nouveau-né;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Valérie Boutin **ET RÉSOLU QUE** la municipalité accorde une contribution financière de 200 \$ à Mme Mélody Proulx et M. Jordon Deschênes à l'occasion de la naissance de leur enfant. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 12-01-2026 (Acceptation de la soumission pour le déneigement de la caserne)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit assurer le déneigement de la cour de la caserne située au **499, rue Principale** pour la saison hivernale **2025-2026**;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à une demande de soumission pour le déneigement **les fins de semaine seulement, soit du vendredi à 12 h au lundi à 5 h**;

**CONSIDÉRANT QUE** une soumission conforme a été reçue des Ateliers Laprise;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Mathieu Therrien **ET RÉSOLU QUE** la municipalité accepte la soumission reçue pour le déneigement de la cour de la caserne située au 499, rue Principale, pour la saison hivernale 2025-2026, **les fins de semaine seulement**, au coût de **633 \$ incluant les taxes**, selon les conditions prévues. **M. Rémi Laprise se retire de cette prise de décision.** Adoptée à la majorité des conseillers.

**Résolution : 13-01-2026 (Forêt Domanial-convention paiements fermes-Avis de cession)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une lettre en date du 5 janvier 2026 mentionnant que Développement EDF solutions électriques Inc. a procédé à la cession de certains de ses actifs (droits, titres et intérêts, incluant la Convention) dans le projet éolien de la Forêt Domaniale à l'entité de projet, soit Parc éolien de la Forêt Domaniales Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance du contenu de ladite lettre;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Michel Desjardins **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal accuse réception du présent avis datée du 5 janvier 26 relative à la cession de certains actifs. Adoptée à la majorité des conseillers.

**11. AVIS DE MOTIONS ET RÉGLEMENTS**

### **AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère, Madame Valérie Boutin, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 01-2026 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année 2026 et les conditions de perception. Ce règlement comprend les tarifs concernant l'administration (taux de taxes, tarifs de compensation ainsi que le taux d'intérêt).

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

### **AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller, Monsieur Michel Desjardins, qu'à une prochaine séance soit soumis, pour adoption, le règlement 02-2026, règlement décrétant un mode de tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité paroisse Sainte-Apolline-de-Patton pour l'année 2026.

Ce règlement comprend les tarifs concernant l'administration (photocopies de documents municipaux, les biens et services, chèques retournés).

Tarifs pour divers services en sécurité incendie.

Tarifs pour services loisirs, culturel et tourisme (location salles).

Tarifs services des travaux publics (eau, ponceaux, etc.).

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

## **12. VARIA**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution : 14-01-2026 (Levée de la séance)**

Il est 20 h 28. Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

---

Bruno Gagné, maire

Sonia Gagné, DG et Greffière-Trésorière

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---